



Force Ouvrière

Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snnafo.com>

Mérignac, le 11 avril 2007

Monsieur le Directeur Général
De l'Aviation Civile.

Objet : Décision OPERA

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la réunion du CSP spécifique à OPERA vous avez présenté une note complémentaire à votre décision de création d'OPERA à Athis-Mons. Vous avez souhaité prendre l'avis des organisations syndicales signataires du protocole 2007 sur cette note complémentaire.

De l'avis du SNNA-FO la localisation d'OPERA à Athis-Mons est conforme au protocole et aux recommandations du rapport « LAMBERT » par contre, sur les autres points un espace de dialogue complémentaire nous semble indispensable pour obtenir la plus large adhésion des personnels.

Dans ce cadre, FO souhaite que lors de la prochaine réunion les points suivants soient étudiés et validés :

1/ Spécialisation et zones de qualification.

L'étude de la spécialisation dans les organismes d'Orly et de Roissy est formellement inscrite dans le protocole DGAC.

La nécessité de spécialiser est différente à Roissy et à Orly.

Pour Roissy c'est le nombre de positions (supérieur à 15 comme le prévoit le rapport LAMBERT) qui rend nécessaire la spécialisation. Cette dernière est orientée zone Tour et zone Approche du fait de la création d'OPERA.

Pour Orly c'est la conséquence de la création d'OPERA qui sépare de fait la zone Tour et la zone Approche puisque le nombre de positions de travail dans cet organisme est de 11.

Dans ce cadre, FO est favorable au scénario suivant :

- Etude et mise en oeuvre de la spécialisation à Roissy en concertation étroite avec les personnels et leurs représentants. La date de spécialisation devra être validée par l'étude.
- Etude pour une mise en oeuvre à Orly à la date de la création effective d'OPERA à Athis-Mons. Les contrôleurs d'Orly exerceront leur licence sur la totalité de l'organisme jusqu'au transfert physique des secteurs dans le bâtiment OPERA d'Athis-Mons.

2/ Coopération des contrôleurs au « séquençement ».

Le rôle et les attributions de chacun doit être clairement défini afin d'éviter toute dégradation du service rendu et tout conflit.

Dans ce cadre, FO est favorable aux principes suivants :

- Etude et mise en œuvre d'une expérimentation.
- Bilan de cette expérimentation en fin 2009.

3/ Régime indemnitaire et statut des contrôleurs exerçant dans les 2 tours de Roissy et la tour d'Orly.

FO demande :

- Le statut de Premier Contrôleur pour les ICNA exerçant leur licence dans les 3 tours.
- Un régime indemnitaire (ISQ, supplément d'ISQ, EVS) identique à celui des Premiers Contrôleurs exerçant leur licence dans l'une des zones OPERA.

La mise en place de ce dispositif sera effective à la date de spécialisation à Roissy puis à Orly à la date de spécialisation liée à la finalisation d'OPERA.

4/ Phase intermédiaire.

La décision de création d'une phase intermédiaire, qui est un complément à l'accord protocolaire et au courrier du Ministre, est un sujet très sensible chez les personnels et il nous semble indispensable de trouver un accord des trois organismes qui respecte la sécurité, l'environnement et la capacité.

FO souhaite que soit lancé une procédure permettant à chacun des personnels concernés d'avoir la possibilité d'exprimer démocratiquement son avis entre les diverses hypothèses.

L'une des hypothèses suivantes pourrait débuter après 2009 (la période 2007/2009 étant consacrée à la mutualisation des entités QS et Etudes).

Hypothèse 1 : Poursuite du projet OPERA sans transition à Roissy.

Les personnels seraient affectés de la façon suivante :

- zone TWR Roissy, zone Approche Roissy, zone CRNA/N (E ou W), zone Orly (TWR et APP).
- A la finalisation d'OPERA avec 4 zones (APP Roissy, APP Orly, CRNA N (E), CRNA N (W)), la coupure TWR / APP serait effective à Orly.

Hypothèse 2 : Poursuite projet OPERA avec transition à Roissy et réduction à 3 zones comme prévu dans votre décision. Les personnels seraient affectés de la façon suivante :

- zone TWR Roissy, Approche OPERA (1 seule zone de qualification Orly / Roissy), CRNA OPERA (zones E et W), zone TWR Orly.

La zone Approche OPERA serait armée : par des contrôleurs formés sur la totalité de la zone, par des contrôleurs de Roissy ou d'Orly ayant vocation à être formés sur la totalité de la zone, par des contrôleurs d'Orly n'ayant pas vocation à exercer sur la totalité de la zone et qui rejoindront la TWR d'Orly à la finalisation d'OPERA.

Les TWR seraient armées par des contrôleurs ayant choisi cette zone, par des contrôleurs formés uniquement sur cette zone, par des contrôleurs ayant la double qualification (cas des contrôleurs d'Orly qui exerceront sur la zone d'Approche OPERA avant la coupure TWR / Approche).

Hypothèse 3 : Poursuite projet OPERA avec transition à Roissy et maintien des 4 zones dans la future entité OPERA. Les personnels seraient affectés de la façon suivante :

- zone TWR Roissy, zone Approche OPERA Roissy, 2 zones CRNA N, zone Orly (TWR + APP).

Les contrôleurs d'Orly (qualifiés sur les zones TWR + APP) et les contrôleurs de Roissy (qualifiés zone APP CDG) armeraient l'Approche OPERA située temporairement à Roissy qui comporterait 2 zones (Orly / Roissy).

Lors du regroupement à Athis-Mons, la coupure TWR / APP à Orly serait réalisée et une étude sur le contour des zones OPERA serait lancée.

Hypothèse 4 : Poursuite projet OPERA avec transition à Athis-Mons et maintien des 4 zones dans la future entité OPERA. Les personnels seraient affectés de la façon suivante :

- zone TWR Roissy, zone Approche OPERA Roissy, 2 zones CRNA N, zone Orly (TWR + APP).

La zone d'approche d'Orly serait transférée en salle de contrôle à Athis-Mons avec maintien de la qualification TWR /APP Orly.

Lors du regroupement à Athis-Mons des secteurs APP d'Orly et de Roissy, la coupure TWR / APP d'Orly serait réalisée et une étude sur le contour des zones OPERA serait lancée.

5/ Etude sur l'impact social pour les personnels.

A notre sens une étude spécifique sur l'impact social de la création d'OPERA doit être menée au plus tôt. L'adhésion de tous les personnels tous corps et fonctions confondus est indispensable à la réussite de ce projet ambitieux au profit de la navigation aérienne au sein de la région parisienne.

Le SNNA-FO reste à votre disposition pour tout échange complémentaire sur ce dossier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pierre MEYBON
Secrétaire Général